

Haute école pédagogique du canton de Vaud  
UER Enseignement, apprentissage et évaluation (EN)  
Filière des formations postgrades

hep/

Présentation de  
la formation

**CAS Bibliothécaire  
en milieu scolaire**

10 crédits ECTS  
Volée 2019-2020

Formation continue certifiée ouverte aux  
**assistant-e-s en  
bibliothèque  
scolaire**



## Table des matières

---

### Préambule 4

---

|   |   |
|---|---|
| Formations continues certifiées de la HEP Vaud              | 4 |
| Introduction  | 4 |
| Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud | 5 |

---

### Présentation générale de la formation 5

---

|  |    |
|--|----|
| Compétences travaillées                                      | 5  |
| Public cible   | 6  |
| Organisation des études                                      | 6  |
| Programme de la formation                                    | 7  |
| Cursus pour les assistant·e·s en bibliothèque scolaire       | 13 |
| Structure modulaire du programme                             | 13 |
| Tableau de correspondance modules et compétences travaillées | 14 |
| Calendrier de la formation                                   | 14 |
| Principes de l'évaluation                                    | 15 |
| Lieu de la formation   | 16 |
| Direction  | 16 |
| Équipe pédagogique   | 16 |
| Évaluation des modules et du cursus                          | 16 |
| Frais d'inscription et taxes                                 | 16 |

---

### Services aux participant·e·s 17

---

|   |    |
|---|----|
| Service académique                                | 17 |
| Conditions d'admission                            | 17 |
| Procédure d'inscription à la formation            | 17 |
| Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur      | 18 |
| Carte d'inscription                               | 18 |
| Conditions en cas de désistement                  | 19 |
| Délivrance des titres et du supplément au diplôme | 19 |
| Campus de la HEP Vaud                             | 19 |

---

### Base juridique 19

---

### Formations continues certifiées de la HEP Vaud

---

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Enseignement, apprentissage et évaluation».

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS<sup>1</sup>)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

### Introduction

---

En 2007, différents groupes de travail pilotés par la DGEO et composés de bibliothécaires et d'experts romands ont élaboré un rapport intitulé « Recommandations et Normes pour bibliothèques scolaires ». Ce rapport proposait, entre autres recommandations, la mise sur pied d'une formation complémentaire pour les bibliothécaires.

La formation présentée ici est le résultat de la mise en application de cette recommandation qui a notamment pour but de pouvoir augmenter la professionnalisation de ce métier et d'accompagner les bibliothécaires dans l'évolution du contexte scolaire, notamment relative au Plan d'études romand (PER).

La formation débouche sur l'obtention du titre **CAS Bibliothécaire en milieu scolaire**. Il a pour but de permettre aux participant-e-s :

- de situer et d'investir leur rôle en renforçant leurs compétences pédagogiques ;
- d'interroger leurs pratiques professionnelles ;
- d'acquérir des outils pour analyser, renforcer et modéliser leur travail (adaptation aux caractéristiques du public, à ses besoins, au contexte-classe, développement des conditions favorables aux apprentissages, etc.).

Dispensé depuis 2010 à la HEP Vaud, ce programme de 2019 représente la 6<sup>e</sup> édition du CAS. Le programme ouvre annuellement.

---

<sup>1</sup> ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage

## Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

---

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant·e·s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants:

- former des professionnel·le·s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats;
- former des professionnel·le·s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques;
- prendre en compte l'expérience des participant·e·s, l'environnement socioprofessionnel de chacun·e et les conditions d'exercice de leur pratique;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant·e·s et d'expert·e·s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

## Présentation générale de la formation

---

### Compétences travaillées

---

A l'issue de la formation, les **bibliothécaires en milieu scolaire** seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) connaître et comprendre les caractéristiques du milieu et du public scolaire ;
- 2) connaître et comprendre les enjeux liés au rôle de bibliothécaire en milieu scolaire ;
- 3) connaître et comprendre les caractéristiques d'un climat de classe favorisant les apprentissages ;
- 4) s'approprier un certain nombre d'outils aidant à la mise en oeuvre d'interventions de qualité.

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 5) créer et maintenir un climat favorable au bon déroulement des interventions pédagogiques ;
- 6) créer des conditions qui favorisent les apprentissages des élèves.

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 7) analyser et proposer des interventions pertinentes et adaptées considérant les caractéristiques du public et ses besoins, dans une posture éthiquement responsable.

**Savoir-faire en termes de communication** :

- 8) s'intégrer en tant qu'actrice ou acteur et partenaire du milieu scolaire et investir son rôle de bibliothécaire ;
- 9) communiquer de manière claire et appropriée en adaptant son mode de communication au public visé.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 10) s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;
- 11) porter un regard critique sur sa propre action professionnelle ;
- 12) se situer face aux évolutions du métier de bibliothécaire et s'adapter au contexte scolaire.

Au terme de leur formation, les **assistant-e-s en bibliothèque scolaire** seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) connaître et comprendre les caractéristiques du milieu et du public scolaire ;
- 2) connaître et comprendre les enjeux liés au rôle d'assistant-e en bibliothèque scolaire ;
- 3) connaître et comprendre les caractéristiques d'un climat de classe favorisant les apprentissages ;
- 4) s'approprier un certain nombre d'outils aidant à la mise en oeuvre d'interventions de qualité.

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 5) participer au maintien d'un climat favorable au bon déroulement des interventions pédagogiques ;
- 6) participer au maintien des conditions qui favorisent les apprentissages des élèves.

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 7) réfléchir sur son intervention en prenant en considération les caractéristiques du public et ses besoins.

**Savoir-faire en termes de communication** :

- 8) s'intégrer en tant qu'actrice ou acteur du milieu scolaire et investir son rôle d'assistant-e en bibliothèque scolaire ;
- 9) adapter son mode de communication au public visé.

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 10) s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;
- 11) porter un regard critique sur sa propre action professionnelle.

Les objectifs de cette formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national ([nqf.ch-HS](http://nqf.ch-HS)) adopté par les hautes écoles suisses.

## Public cible

---

Cette formation s'adresse à tout-e bibliothécaire en activité dans une bibliothèque scolaire ou mixte, en lien avec un établissement scolaire, sur le Canton de Vaud ou hors canton. Une partie du cursus s'adresse également aux assistant-e-s en bibliothèque scolaire.

## Organisation des études

---

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules de 3 crédits ECTS chacun et un module transversal de certification qui compte 1 crédit ECTS, pour un total de 10 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 300 heures de travail dont 116 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est d'une année, il est toutefois possible d'étendre davantage la durée des études (maximum deux semestres, congés éventuels compris ; s'informer auprès du Service académique). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.

Pour les assistant-e-s en bibliothèque scolaire, il est possible de s'inscrire au titre de formation continue certifiée (3 crédits ECTS) et de suivre les différentes unités de formation qui composent ce cursus (cf. page 13). La réussite de ces unités débouche sur l'obtention d'une attestation de crédits obtenus.

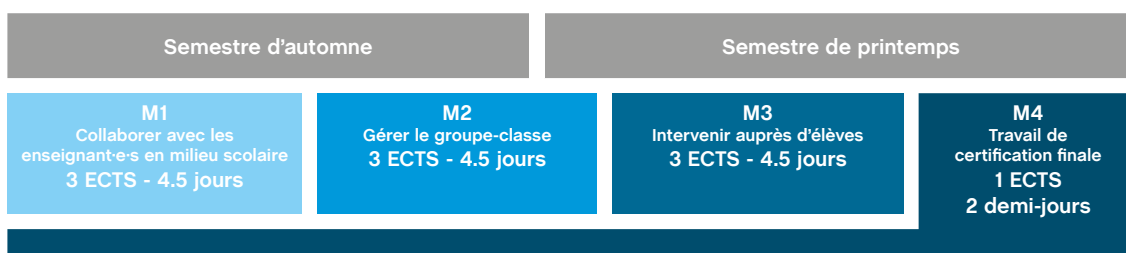


Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2019-2020

## Programme de la formation

### Module 1 : Collaborer avec les enseignant-e-s en milieu scolaire (3 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. La première est basée sur la façon de se positionner en tant qu'intervenant-e en milieu scolaire. La deuxième vise à fournir une connaissance plus approfondie du système scolaire et de l'établissement (structures, lois, plans d'études, règlements, organisations). La troisième permet aux participant-e-s de poser un regard réflexif sur leurs activités pédagogiques en mobilisant les acquis du module.

| N° d'unité      | Titre de l'unité  | Jours de cours     |                       |
|-----------------|---|--------------------|-----------------------|
|                 |   | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| <b>BMS100-1</b> | Identifier les différents rôles du-de la bibliothécaire en milieu scolaire et de l'assistant-e en bibliothèque scolaire | 1.5                | -                     |
| <b>BMS100-2</b> | Connaître le milieu scolaire pour situer son intervention   | 1.5                | -                     |
| <b>BMS100-3</b> | Analyse de pratiques d'interventions  | 1.5                | -                     |
|                 | <b>Total</b>  | <b>4.5</b>         |                       |

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- se positionner en tant qu'intervenant-e en milieu scolaire ;
- différencier les rôles et les gestes professionnels du-de la bibliothécaire en milieu scolaire, de l'assistant-e en bibliothèque scolaire et de l'enseignant-e ;
- situer les différents éléments du système scolaire les uns par rapport aux autres pour en mesurer les effets ;
- mettre en perspective son intervention pédagogique dans le système (avant, pendant, après) ;
- Identifier les facteurs (obstacles, acteurs, outils de collaboration, etc.) favorisant son intervention pédagogique ;
- connaître les outils de référence de l'activité en milieu scolaire (PER, MER, LEO, RLEO) et s'y adapter ;
- analyser son intervention pédagogique de manière contextualisée et exhaustive et identifier les régulations possibles pour les améliorer ;
- créer les conditions d'une collaboration harmonieuse avec les acteurs du milieu scolaire.

#### Modalités pédagogiques

Exposés, travaux de groupe, travaux individuels, lectures, échanges de pratiques.

#### Modalités de certification du module

Observer une animation pédagogique (un-e participant-e observe un-e autre participant-e) et en rendre compte par écrit à la lumière des apports du module suivi.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s au cours de la formation.

Certification du module 1 : Vendredi 13 décembre 2019

## BMS100-1 : Identifier les différents rôles du-de la bibliothécaire en milieu scolaire et de l'assistant-e en bibliothèque scolaire

### Contenus

Après avoir mis en évidence les représentations des participant-e-s relatives à leur rôle et à leur motivation, nous aborderons de façon systémique les types d'interventions possibles.

### Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Mercredi 28 août 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 29 août 2019 de 8h30 à 17h00

## BMS100-2 : Connaître le milieu scolaire pour situer son intervention

### Contenus

Les contenus abordés suivent une démarche allant du système scolaire à la classe (du général au spécifique). Le but est de permettre aux professionnel-le-s de la bibliothèque d'intégrer leurs interventions respectives dans le programme de la classe, en fonction du plan d'études.

### Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Mercredi 18 septembre 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 19 septembre 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 10 octobre 2019 de 8h30 à 12h00

## BMS100-3 : Analyse de pratiques d'interventions

### Contenus

A partir d'observations menées par les participant-e-s, et en référence à un cadrage théorique travaillé (grille d'observation), nous favoriserons la mise en évidence des éléments clés nécessaires pour analyser les pratiques de chacun-e.

### Modalités pédagogiques

L'analyse de pratiques est inspirée d'un modèle fourni qui articule la description de la situation avec la formulation d'une question. Des hypothèses de compréhension et des hypothèses d'action pourront être travaillées.

S'agissant d'une modalité de formation basée essentiellement sur les échanges, la présence des participant-e-s est obligatoire.

### Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Jeudi 19 septembre 2019 de 13h30 à 17h00
- Mercredi 9 octobre 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 10 octobre 2019 de 13h30 à 17h00



## Module 2 : Gérer le groupe-classe (3 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. La première est basée sur la gestion d'une classe en collaboration avec l'enseignant-e, afin que les interventions pédagogiques soient adaptées, signifiantes et motivantes pour les élèves. La deuxième vise à approfondir les enjeux de la relation pédagogique. La troisième permet aux participant-e-s de poser un regard réflexif et systémique sur l'animation pédagogique et la gestion d'un groupe en mobilisant leurs acquis.

| N° d'unité | Titre de l'unité  | Jours de cours     |                       |
|------------|---|--------------------|-----------------------|
|            |   | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| BMS200-1   | Identifier les différents types d'interventions pour accueillir, motiver et encadrer les élèves | 1.5                | -                     |
| BMS200-2   | La relation pédagogique, le développement de l'enfant, la discipline positive                   | 1.5                | -                     |
| BMS200-3   | Analyse de pratiques d'interventions  | 1.5                | -                     |
|            | <b>Total</b>  | <b>4.5</b>         |                       |

### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- planifier et mettre en œuvre un cadre accueillant, sécurisant, pertinent et équitable ;
- choisir des démarches et des modalités de travail variées permettant à chaque élève de s'impliquer ;
- planifier des interventions pédagogiques pertinentes, motivantes et permettant de faire progresser chaque élève ;
- identifier les enjeux de la relation pédagogique et leurs sens dans la gestion d'un groupe ;
- connaître et prendre en compte les principes et les obstacles liés à la communication ;
- repérer et nommer les composantes affectives présentes dans la relation pédagogique ;
- analyser son intervention pédagogique de manière contextualisée et exhaustive et identifier les régulations possibles pour les améliorer.

### Modalités pédagogiques

Exposés, travaux de groupe, travaux individuels, lectures, échanges de pratiques, mises en situation.

### Modalités de certification du module

Par groupe de deux, les participant-e-s conçoivent et planifient par écrit une animation pédagogique en bibliothèque en tenant compte du contexte et du public concerné. Puis, lors d'un examen oral, les duos justifient leurs choix concernant l'animation proposée à l'aune des apports du module.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s au cours de la formation.

Certification du module 2 : Jeudi 27 février 2020

### BMS200-1 : Identifier les différents types d'interventions pour accueillir, motiver et encadrer les élèves

#### Contenus

Après avoir mis en évidence et analysé de manière systémique, les influences et les interactions qui ont un impact sur la gestion d'un groupe, nous identifierons les pratiques en gestion de classe ayant des incidences positives sur les apprentissages des élèves (accueil, gestion du temps et de l'espace, modalités d'organisation, règles de vie, constitution du groupe, motivation, etc.).

#### Intervenante

- Sandrine Angéloz Huguenot, chargée d'enseignement

#### Dates et horaires

- Mercredi 6 novembre 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 7 novembre 2019 de 8h30 à 17h00

## BMS200-2 : La relation pédagogique, le développement de l'enfant, la discipline positive

### Contenus

Cette unité aborde plus particulièrement le groupe comme un lieu d'échanges interpersonnels. Au travers de l'analyse de situations complexes, problématiques ou particulières (comportements inadéquats d'élèves, difficultés diverses, etc.), elle vise à fournir au·à la bibliothécaire des outils au service du groupe permettant d'instaurer un climat agréable et facilitant la participation sociale de chacun·e.

### Intervenante

- Sandrine Angéloz Huguenot, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Mercredi 4 décembre 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 5 décembre 2019 de 13h30 à 17h00
- Jeudi 16 janvier 2020 de 13h30 à 17h00

## BMS200-3 : Analyse de pratiques d'interventions

### Contenus

A partir d'observations menées par les participant·e-s, et en référence à un cadrage théorique travaillé (analyse systémique et/ou grille d'observation), nous favoriserons la mise en évidence des éléments clés et les étapes nécessaires pour analyser les pratiques de chacun·e.

### Modalités pédagogiques

L'analyse de pratiques est inspirée d'un modèle fourni, qui articule la description de la situation avec la formulation d'une question. Des hypothèses de compréhension et des hypothèses d'action pourront être travaillées.

S'agissant d'une modalité de formation basée essentiellement sur les échanges, la présence des participant·e-s est obligatoire.

### Intervenantes

- Sandrine Angéloz Huguenot, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Jeudi 5 décembre 2019 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 16 janvier 2020 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 30 janvier 2020 de 13h30 à 17h00

## Module 3 : Intervenir auprès d'élèves (3 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. La première est basée sur l'analyse des apprentissages et des contenus enseignés (en lien avec le Plan d'études romand - PER). L'identification d'obstacles et de difficultés dans les apprentissages des élèves est également travaillée. La deuxième vise à mettre en évidence la cohérence des interventions pédagogiques (plan d'études, objectifs et activités). La troisième permet aux participant·e-s de poser un regard réflexif sur leurs activités pédagogiques en mobilisant les acquis.

| N° d'unité | Titre de l'unité  | Jours de cours     |                       |
|------------|---|--------------------|-----------------------|
|            |   | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| BMS300-1   | Interventions en milieu scolaire et PER : animations pédagogiques en bibliothèques centrées sur les apprentissages des élèves | 1.5                | -                     |
| BMS300-2   | Éléments théoriques pour des apprentissages efficaces   | 1.5                | -                     |
| BMS300-3   | Analyse de pratiques d'interventions  | 1.5                | -                     |
|            | <b>Total</b>  | <b>4.5</b>         |                       |

## Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- connaître les caractéristiques des principales théories de l'apprentissage ;
- connaître différents processus intervenants dans les apprentissages des élèves (cognitifs, métacognitifs, affectifs, moteurs, etc.) ;
- analyser les caractéristiques des contenus enseignés et anticiper les obstacles et les difficultés possibles des élèves ;
- créer des interventions pédagogiques favorisant les apprentissages de tous les élèves ;
- assurer, en collaboration avec l'enseignant·e, la cohérence entre le plan d'études, le savoir visé, les objectifs d'apprentissage et les tâches proposées aux élèves ;
- analyser les apprentissages, les obstacles à l'apprentissage, les erreurs des élèves et prévoir des régulations adaptées ;
- analyser son intervention pédagogique de manière contextualisée et exhaustive et identifier les régulations possibles pour améliorer ses interventions pédagogiques ;
- mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de leurs interventions.

## Modalités pédagogiques

Exposés, travaux de groupe, travaux individuels, lectures.

## Modalités de certification du module

A partir de l'animation pédagogique en bibliothèque élaborée pour la certification du module 2, les participant·e·s analysent les activités proposées à l'aide des contenus du module 3 et proposent des remédiations.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant·e·s au cours de la formation.

Certification du module 3 : Lundi 1<sup>er</sup> juin 2020

[BMS300-1 : Interventions en milieu scolaire et PER : animations pédagogiques en bibliothèques centrées sur les apprentissages des élèves](#)

## Contenus

Dans la perspective d'une collaboration avec l'enseignant·e, les participant·e·s sélectionneront dans le PER (langues, sciences de la nature, sciences humaines et sociales) les éléments inhérents à une activité en bibliothèque. Ils·elles relèveront les objets d'apprentissages qu'ils·elles souhaitent aborder dans leurs animations. Une attention particulière sera également accordée aux erreurs, obstacles et difficultés chez les élèves.

## Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

## Dates et horaires

- Mercredi 12 février 2020 de 13h30 à 17h00
- Jeudi 13 février 2020 de 8h30 à 17h00

[BMS300-2 : Éléments théoriques pour des apprentissages efficaces](#)

## Contenus

Dans la perspective d'une collaboration avec l'enseignant·e, les participant·e·s prendront connaissance des principales théories de l'apprentissage et du développement. Ils·elles poseront un regard attentif aux aspects liés au rapport au savoir ainsi qu'à quelques éléments qui favorisent les apprentissages.

## Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Mercredi 11 mars 2020 de 13h30 à 17h00
- Jeudi 12 mars 2020 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 9 avril 2020 de 8h30 à 12h00

### BMS300-3 : Analyse de pratiques d'interventions

#### Contenus

A partir d'observations menées par les participant-e-s, et en référence à un cadrage théorique travaillé (grille d'observation), nous favoriserons la mise en évidence des éléments clés nécessaires pour analyser les pratiques de chacun-e.

#### Modalités pédagogiques

L'analyse de pratiques est inspirée d'un modèle fourni, qui articule la description de la situation avec la formulation d'une question. Des hypothèses de compréhension et des hypothèses d'action pourront être travaillées.

S'agissant d'une modalité de formation basée essentiellement sur les échanges, la présence des participant-e-s est obligatoire.

#### Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

### Dates et horaires

- Jeudi 12 mars 2020 de 13h30 à 17h00
- Jeudi 9 avril 2020 de 13h30 à 17h00
- Jeudi 7 mai 2020 de 8h30 à 12h00

### Module 4 : Travail de certification finale (1 ECTS)

Ce module vise la mise en lien entre les savoirs théoriques abordés dans les modules précédents du CAS et les compétences professionnelles travaillées lors de la mise en œuvre d'une animation pédagogique en bibliothèque.

| N° d'unité | Titre de l'unité   | Jours de cours     |                       |
|------------|--|--------------------|-----------------------|
|            |  | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| BMS400-1   | Accompagnement à la réalisation du travail de certification finale | 0.5                | 0.5                   |
|            | <b>Total</b>   | <b>0.5</b>         | <b>0.5</b>            |

#### Modalités de certification finale

Sur la base d'une étude de cas préparée par les formatrices (situation d'animation pédagogique en bibliothèque), les participant-e-s devront analyser individuellement cette situation à l'aune des concepts théoriques abordés dans l'ensemble du programme.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s lors du premier cours du module.

Certification finale : Lundi 22 juin 2020

#### Intervenantes

- Léa Couturier, chargée d'enseignement
- Laetitia Mauroux, chargée d'enseignement

#### Date et horaire

- Jeudi 30 janvier 2020 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 7 mai 2020 de 13h30 à 17h00

## Cursus pour les assistant-e-s en bibliothèque scolaire

Pour les assistant-e-s en bibliothèque scolaire, la formation continue certifiée (3 crédits ECTS) se compose de trois unités de formation du CAS :

| N° d'unité | Titre de l'unité  | Jours de cours     |
|------------|---|--------------------|
|            |   | Semestre d'automne |
| BMS100-1   | Identifier les différents rôles du-de la bibliothécaire en milieu scolaire et de l'assistant-e en bibliothèque scolaire | 1.5                |
| BMS100-2   | Connaître le milieu scolaire pour situer son intervention   | 1.5                |
| BMS200-1   | Identifier les différents types d'interventions pour accueillir, motiver et encadrer les élèves                         | 1.5                |
|            | <b>Total</b>  | <b>4.5</b>         |

### Modalités de certification

Individuellement, les participant-e-s produisent un texte écrit en lien avec les éléments abordés durant leur formation. Puis lors d'un examen oral, chaque participant-e défend et argumente sa production en mettant en évidence les éléments favorisant ou empêchant les collaborations entre les différents professionnels et les usagers, à l'aune des apports des trois unités de formation.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant-e-s lors du premier cours du module.

Certification : Jeudi 27 février 2020

### Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant-e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation pouvant prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant-e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

## Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant-e-s au terme de leur formation.

| Nom du module |   | Compétences ( <a href="#">voir page 5</a> ) |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    | ECTS |
|---------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|------|
|               |   | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |      |
| <b>BMS100</b> | Collaborer avec les enseignant-e-s en milieu scolaire | X   | X | X | X |   |   | X | X | X | X  | X  | X  | 3    |
| <b>BMS200</b> | Gérer le groupe-classe                                | X   |   |   | X | X |   | X | X | X | X  | X  | X  | 3    |
| <b>BMS300</b> | Intervenir auprès d'élèves                            | X   |   | X | X | X | X | X | X | X | X  | X  | X  | 3    |
| <b>BMS400</b> | Travail de certification finale                       | X   | X | X | X | X | X | X | X | X | X  | X  | X  | 1    |

Tableau 2 : Cours BMS - mise en relation des compétences avec les contenus des modules

| Nom du module |   | Compétences ( <a href="#">voir page 6</a> ) |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    | ECTS |
|---------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|------|
|               |   | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |      |
| <b>BMS100</b> | Collaborer avec les enseignant-e-s en milieu scolaire | X   | X | X | X |   |   | X | X | X | X  | X  | 3    |
| <b>BMS200</b> | Gérer le groupe-classe                                | X   |   |   | X | X |   | X | X | X | X  | X  |      |

Tableau 3 : Cours AID - mise en relation des compétences avec les contenus des modules

## Calendrier de la formation

Dès le 28 août 2019, les cours auront lieu le mercredi et le jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, selon le calendrier mentionné ci-dessous.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises en avril-mai 2019.

### Semestre d'automne - bibliothécaires en milieu scolaire

|                  |                     |            |                          |
|------------------|---------------------|------------|--------------------------|
| <b>Août</b>      | 28.08.2019<br>matin | 29.08.2019 |                          |
| <b>Septembre</b> | 18.09.2019<br>matin | 19.09.2019 |                          |
| <b>Octobre</b>   | 09.10.2019<br>matin | 10.10.2019 |                          |
| <b>Novembre</b>  | 06.11.2019<br>matin | 07.11.2019 |                          |
| <b>Décembre</b>  | 04.12.2019<br>matin | 05.12.2019 | 13.12.2019<br>(Cert. M1) |
| <b>Janvier</b>   | 16.01.2020          | 30.01.2020 |                          |

## Semestre de printemps - bibliothécaires en milieu scolaire

|         |                          |                              |                          |
|---------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Février | 12.02.2020<br>après-midi | 13.02.2020                   | 27.02.2020<br>(Cert. M2) |
| Mars    | 11.03.2020<br>après-midi | 12.03.2020                   |                          |
| Avril   | 09.04.2020               |                              |                          |
| Mai     | 07.05.2020               |                              |                          |
| Juin    | 01.06.2020<br>(Cert. M3) | 22.06.2020<br>(Cert. finale) |                          |

## Semestre d'automne - assistant-e-s en bibliothèque scolaire

|           |                       |                     |  |
|-----------|-----------------------|---------------------|--|
| Août      | 28.08.2019<br>matin   | 29.08.2019          |  |
| Septembre | 18.09.2019<br>matin   | 19.09.2019<br>matin |  |
| Octobre   | 10.10.2019<br>matin   |                     |  |
| Novembre  | 06.11.2019<br>matin   | 07.11.2019          |  |
| Février   | 27.02.2020<br>(Cert.) |                     |  |

## Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

### A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

### B. Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant-e-s.

Le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux participant-e-s sous forme de notes correspondant à l'échelle suivante :

- A - excellent niveau de maîtrise
- B - très bon niveau de maîtrise
- C - bon niveau de maîtrise
- D - niveau de maîtrise satisfaisant
- E - niveau de maîtrise passable
- F - niveau de maîtrise insuffisant

Les modules d'intégration et d'analyse de pratiques font l'objet d'une validation par un contrôle de présence et par la reddition des travaux demandés. Ces modules ne donnent pas lieu à une note, mais à une validation (validé/non-validé).

## Lieu de la formation

---

### Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21  
1014 Lausanne

## Direction

---

### Responsable du programme CAS Bibliothécaire en milieu scolaire

- [Laetitia Mauroux](#), chargée d'enseignement, Unité d'enseignement et de recherche (UER) «Enseignement, apprentissage et évaluation» (EN)

### Responsables du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades
- [Silvia Sá](#), collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrades

## Équipe pédagogique

---

### Formatrices issues de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP «Enseignement, apprentissage et évaluation» (EN)

- [Léa Couturier](#), chargée d'enseignement
- [Laetitia Mauroux](#), chargée d'enseignement

### Formatrice issue de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP «Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes» (AGIRS)

- [Sandrine Angéloz-Huguenoz](#), chargée d'enseignement

## Évaluation des modules et du cursus

---

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant·e·s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant·e·s est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du·de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

## Frais d'inscription et taxes

---

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.—

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 6'000.—

Coût pour le cursus des assistant·e·s en bibliothèque scolaire : CHF 2'000.—

Les candidat·e·s sous contrats cantonaux ou communaux, issu·e·s de bibliothèques sous mandat de prestation avec la DGEO, bénéficient d'un arrangement financier entre la DGEO et leurs établissements scolaires.

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02\\_01](#), article 13; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).



## Services aux participant·e·s

---

### Service académique

---

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

#### Contact

Service académique - Formations postgrades  
**Haute école pédagogique du canton de Vaud**  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

#### Liens utiles

[candidat.hepl.ch/pg](http://candidat.hepl.ch/pg) > page «Questions fréquentes»

[candidat.hepl.ch/cas-bms](http://candidat.hepl.ch/cas-bms)

### Conditions d'admission

---

Pour accéder au CAS, les candidat·e·s bibliothécaires doivent pouvoir répondre à la condition suivante :

- être titulaire d'un bachelor délivré par une Haute École (ou un titre jugé équivalent).

Pour les candidat·e·s en possession d'anciens titres (ABS, IES, BBS, ESID, CESID), les conditions sont les suivantes :

- faire valoir un minimum de trois ans d'expérience professionnelle dans le milieu scolaire ;
- présenter un certificat de travail avec qualification de l'activité réalisée.

Les assistant·e·s en bibliothèque scolaire ont la possibilité de s'inscrire au titre de formation continue certifiée. Dans ce cas, ils-elles doivent être titulaires d'un CFC d'assistant·e / agent·e en information documentaire (CFC d'AID) et attester de leur activité dans une bibliothèque scolaire.

#### Admission en cas de non possession des titres requis

Si le-la bibliothécaire n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05\\_03](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

#### Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

### Procédure d'inscription à la formation

---

#### Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

[candidat.hepl.ch/formulaire-admission](http://candidat.hepl.ch/formulaire-admission)

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation délivrée par la coordination des bibliothèques scolaires. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les candidat·e·s sous contrats cantonaux ou communaux issu·e·s de bibliothèques sous mandat de prestation avec la DGEO.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2019**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat·e·s sont retenu·e·s conformément au [règlement de la formation \(Directive 05\\_55, \[etudiant.hepl.ch/directives\]\(http://etudiant.hepl.ch/directives\)\)](#). **L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte**. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

### Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription\_Nom\_Prénom»**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

### Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la **mi-avril 2019**.

### Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05\\_04; \[etudiant.hepl.ch/directives\]\(http://etudiant.hepl.ch/directives\)](#)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2019**.

### Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

### Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

---

Les enseignements du CAS BMS ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

### Carte d'inscription

---

Les participant·e·s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique ([etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.– par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/carte-etudiant](http://etudiant.hepl.ch/carte-etudiant)

## Conditions en cas de désistement

---

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

## Délivrance des titres et du supplément au diplôme

---

Les titres sont décernés lorsque le-la participant-e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le-la participant-e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

La réussite du cursus pour les assistant-e-s en bibliothèque scolaire permet l'obtention d'une attestation de crédits obtenus.

## Campus de la HEP Vaud

---

Plusieurs services sont offerts aux participant-e-s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/campus](http://etudiant.hepl.ch/campus)

## Base juridique

---

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) [etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep](http://etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive\\_05\\_55 \(etudiant.hepl.ch/directives\)](http://etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS « Bibliothécaire en milieu scolaire »

**hep/**

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Service académique  
Formations postgrades  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70  
[etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

